

Magouero

Depuis au moins 1680, Michel BURGUIN (n°796) possède dans ce village une tenue. Celle-ci s'étend sur au moins 5 hectares de terres labourables, dont la majeure partie est cultivée sous seigle. Elle est à domaine congéable sous la seigneurie de Kerivallan, appartenant aux ROBIEN. La rente convenancière comprend quatre perrées de seigle, quatre d'avoine, une de froment, quatre chapons, deux moutons avec leurs laines et 6L 6s en argent.

P1519 f°3503 (AN) - Terrier du domaine royal d'Auray, paroisse de Brech - 29/03/1680

Déclaration de dénombrement

des maisons nobles, moulins, métairies et terres à domaine congéable, rentes congéables, droits et devoirs de la seigneurie de Kerivallan, par Sébastien de ROBIEN, chevalier seigneur de Robien, conseiller du roi en son parlement de Bretagne, fils aîné, héritier principal et noble par bénéfice d'inventaire de messire Christophe de ROBIEN et feu Dame Marie LE VICOMTE ses parents, demeurant en sa maison du port double proche des Capucines d'Auray, rue du Bois en St Gildas d'Auray. Il tient noblement et prochement du roi, entre autres :

Description f°3514v

une tenue à domaine congéable à Magouero en BRECH, par Michel BURGUIN, ses enfants et consorts, pour payer de convenant :

- 1 perrée de froment.	- 6L 6s en argent.
- 4 perrées de seigle.	- 4 chapons
- 4 perrées d'avoine.	- 2 moutons gras et leurs laines.

+ corvées et obéissance à cour et moulin et à la cueillette du rôle de la seigneurie.

Michel BURGUIN se serait marié deux fois. Du premier lit, il aurait eu :

- Julien, s'engage dans les ordres et devient le recteur de Plaudren, paroisse au nord de Vannes.
- Louis, épouse avant 1672 Jeanne HERVE, puis s'installe au Brelain.

D'un second lit avec Louise BURGUIN (n°797), il a trois enfants :

- Jean, qui épouse vers 1680 Yvonne MATEL, peut-être originaire de Landaul (n°398-399).
- Nicolas, gravement malade dès 1697, mais encore vivant en 1704, hébergé par son frère Jean.
- Marie, décédée sans postérité avant 1697.

Après la mort du père, Jean dirige l'exploitation familiale. Le 12 octobre 1693, il acquiert pour 256L la part d'héritage de son frère Julien, au cabinet de maître MARZAN, notaire de la juridiction de Largouet sous Vannes. Une autre partie de la succession a déjà été réglée le 16 août précédent, avec les consorts. En juin 1697, il acquiert aussi la tiers portion de son frère Nicolas pour 780L, dont 540L pour les immeubles et 240L pour les meubles. Début 1704, il lui reste à régler 300L.

6E2072 – Minutes Jacques HENRY - 11/06/1697

Témoins

- Nicolas BURGUIN, homme de labour du Magouero en BRECH.
- Jean BURGUIN, son frère aussi laboureur, x Yvonne MATEL, du Magouero.

Biens

- Un tiers par indivis du tout des édifices, droits de labourage, stucs et engrais, landes et chauffages, étant sur le fond d'une tenue vêtue au Magouero, où les parties demeurent, à domaine congéable sous la seigneurie de Kerivallan.

- Pareille portion des édifices, droits de labourage d'un convenant à terre par dehors aux appartenances de Kerivallan en BRECH, à domaine congéable sous monsieur du Coetro, nommé le « *convenant Le Livec* ».

- Pareille portion des biens meubles, linges, langes, étains, airains, charrue, charrette, ferrements, bestiaux, chevaux et autres ustensiles qui composent le ménage en ladite tenue du Magouero, blés levés et en terre.

Lesdits biens sont échus audit Nicolas BURGUIN tant de la succession des défunts Michel BURGUIN et Louise BURGUIN ses parents, que de la succession de défunte Marie BURGUIN sa sœur décédée sans hoirs de corps.

Subrogation

Ledit Nicolas vend par subrogation audit Jean lesdits biens pour la somme de 780L par argent, 3 perrées de seigle mesure d'Auray, dont pour les édifices et droits de labourage 540L, et pour les meubles et ustensiles de ménage 240L et les 3 perrées. Il est payé immédiatement 240L. Le reste de 540L et des 3 perrées le sera sans aucun intérêt d'ici deux ans.

Quittance jointe du 01/01/1704

Nicolas BURGUIN laboureur du Magouero en BRECH, malade d'hérésie, néanmoins sain d'esprit de jugement, déclare au notaire qui s'est spécialement transporté de sa demeure en la ville d'Auray au village de Magouero, que Jean BURGUIN son frère lui est débiteur par acte de subrogation du 11/06/1697 de 540L et de 3 perrées de seigle. Depuis la présentation

duquel acte, il a presque toujours été alité, et comme il a eu plusieurs besoins particuliers, il déclare que par divers paiement ledit Jean BURGUIN son frère lui a payé la somme de 180L et lui a même fourni les 3 perrées de seigle qu'il a employé en charité, et qu'outre ce jour il a reçu de son frère la somme de 60L, dont quittance de 240L et des 3 perrées, réservant seulement la somme de 300L.

Pour travailler les vastes terres, de nombreux outils sont nécessaires, notamment treize fourches, sept fléaux, sept faucilles, six houettes, six sarcloirs, cinq râtaux... La culture du chanvre permet d'obtenir 65 écheveaux de fils, 39 aulnes de toiles. L'étable abrite un cochon, cinq poules, un coq, dix bovins sans aucun bœuf. Ceux-ci sont remplacés par deux puissants chevaux. La famille BURGUIN vit assez aisément, malgré la vieillesse du mobilier. Dans quatre pièces sont répartis deux tables, six lits dont un avec une couette de plumes, un autre avec un petit rangement, cinq coffres, dix bancs-escabeaux, deux armoires. Dans la cuisine, plusieurs plats et assiettes sont en étain. Un peu de lard et un pain d'oing sont en réserve. Les toilettes de Yvonne MATEL sont plutôt raffinées avec huit chemises, deux jupes, dont une en serge de Caen, trois camisoles, cinq manteaux, six coiffes. Pour les lits, au moins 30 linceuls sont disponibles, y compris ceux en usage.

En janvier 1700, le bail sur l'exploitation est prolongé de 9 ans. Les rentes ne changent pas, mais les nouveautés s'élèvent à l'importante somme de 150L. En juin suivant, comme tuteur d'Olive HERVE, Jean BURGUIN accorde un bail de sous-ferme sur une tenue à Kerbrezel en PLOEMEL à la jeune Françoise GAUTER assistée d'un curateur.

6E2080 - Minutes Jacques HENRY - 18/01/1700

Témoins

- Messire Paul de ROBIEN, chevalier seigneur comte de Robien, de Kerivallan et autres lieux, conseiller au parlement, étant à présent en son château de Kerivallan en BRECH.
- Jean BURGUIN, laboureur au Magouero en BRECH.

Bail

Le comte de Robien baille à Jean BURGUIN une tenue vêtue à Magouero en BRECH à titre de ferme et convenant à domaine congéable, usement de Brouerec, pour 9 années à partir du 23/03/1702, qui est l'expiration de la précédente ferme du 23/03/1693. La ferme et convenant à payer au comte, ses fermiers ou commis chaque 29 août comprend 1 perrée de froment rouge, 4 perrées de seigle, 4 perrées d'avoine, 6L 6s en argent, 2 moutons gras avec leurs laines, 4 chapons, avec les corvées, obéissances, sujétion à cour, moulin, cueillette du rôle de la seigneurie de Kerivallan à son tour et rang, et toutes autres charges et droitures. Le seigneur reconnaît que les édifices sur le fond appartiennent à Jean BURGUIN à la réserve de ceux qui peuvent avoir été faits sans sa permission.

Conditions

Sans respect des conditions ci-après, les nouveautés ne seront pas remboursées, les édifices pourront être perdus.

- Les édifices pourront être réparés utilement sans en construire de nouveaux.
- Les arbres ne pourront être coupés.
- Les édifices ne pourront être subrogés ou sous-fermés.
- Six mois après le commencement du bail, une description de la tenue devra être fournie au frais de Jean BURGUIN.
- Les nouveautés sont fixées à 150L, dont 90L sont payés immédiatement par Jean BURGUIN, le restant sera payé le 29/08/1700.

6E2081 - Minutes Jacques HENRY - 24/06/1700

Témoins

- Jean BURGUIN de Magouero en BRECH, comme tuteur d'Olive HERVE fille de + Guillaume HERVE et Marguerite DRIAN et autres consorts.
- Françoise GAUTER de Kergourio en PLOEMEL, assistée de François COUDON son curateur spécial de Poulguenan en PLOEMEL.

Bail

Jean BURGUIN accorde un bail de sous-ferme à Françoise GAUTER sur une tenue à Kerbrezel en PLOEMEL, à domaine congéable sous la Dlle de Kergouranto Lauzer [...].

En 1702, Jean BURGUIN emprunte deux sommes d'argent de 420 et 150L. La première provient en mars de Marie AUDIC, veuve de François LE BOURSER de Kerbernet, via une subrogation avec hypothèque sur un quart des édifices du Magouero et une rente annuelle de sous-ferme de 21L. Nicolas BURGUIN (frère de Jean ?) se porte caution. L'argent est destiné au paiement d'Henri GUILLEVEN et Marie ALLAIN du Schlus pour leur portion sur Magouero. La seconde somme est obtenue en août de Pierre GOURHAEL de Kervannec, via un constitut avec 7L 10s de rente annuelle. Le tout est remboursé en septembre et novembre 1711.

6E2086 - Minutes Jacques HENRY - 09/03/1702

Témoins

- Jean BURGUIN x Yvonne MATEL du Magouero en BRECH.
- Marie AUDIC veuve de François LE BOURSER de Kerbernet en BRECH.

Biens

¼ indivis des édifices et droits de labourage d'une tenue vêtue au Magouero en BRECH à domaine congéable sous la seigneurie de Kerivallan, appartenant aux BURGUIN.

Subrogation

Sauf le terme de réméré, les BURGUIN vendent par subrogation à Marie AUDIC les dits biens pour 420L payés immédiatement. Ils pourront les récupérer en remboursant la somme sous les 3 ans. D'ici là, ils en jouiront à titre de sous-ferme moyennant la rente annuelle de 21L et le paiement des rentes foncières, fougages et autres charges. Nicolas BURGUIN du Magouero, présent en personne, se porte caution des vendeurs. La somme servira à payer Henri GUILLEVEN x Marie ALLAIN du Sclus en BRECH pour leur portion des édifices et meubles qu'ils ont au Magouero, suite à l'acte passé entre eux au rapport de BOULHIC, NR d'Auray.

Quittance jointe du 14/09/1711

Etienne LE BOURSER, fils et héritier de défunte Marie AUDIC sa mère de Kerbernet en BRECH, reçoit de Jean BURGUIN du Magouero en BRECH la somme de 420L, dont quittance.

6E2087 - Minutes Jacques HENRY - 10/08/1702

Témoins

- Jean BURGUIN x Yvonne MATEL de Magouero en BRECH.
- Pierre GOURHAEL de Kervannec en BRECH.

Constitut

Le dit GOURHAEL obtient 7L 10s de rente constituée due chaque 10 août sur le sommaire de 150L reçu ce jour par les BURGUIN.

Quittance jointe du 08/11/1711

Pierre GOURHAEL de Kerbeluet en BRECH donne quittance à Jean BURGUIN et à André BOTUHA son gendre de Kerdrecant en BRECH pour 150L, dont 30L viennent d'André BOTUHA.

Jean BURGUIN et Yvonne MATEL ont au moins dix enfants, dont :

- Olivier, né vers 1683, et une de ses sœurs, seraient mariés respectivement avec Jeanne et Nicolas GOURHAEL du village de la Villeneuve.
- Anne, épouse André BOTUHA de Kerdrecan, et est dotée de 600L en juillet 1708.
- Jeanne (n°192) naît le 19 décembre 1694, filleule de Yves AUDIC et Jeanne GUYOMARH. Elle semble longtemps rester célibataire.
- Jean né en avril 1698, sans postérité connue.
- Nicolas né en mars 1701, filleul de Marie AUFFRET, épouse du cousin Jean ALLAIN de Kerbiquet (n°404-405).

6E2285 - Minutes Jacques LE MALLIAUD - 16/07/1708

Témoins

- Jean BURGUIN x Yvonne MATEL du Magouero en BRECH, Anne leur fille.
- André BOTUHA de Kerdrecant en BRECH.

Contrat de mariage

Après le mariage entre André BOTUHA et Anne BURGUIN, Jean BURGUIN promet de payer une somme de 600L dont 300L d'ici 1 an et 300L d'ici 4 ans.

En mars 1711, le neveu Jean BURGUIN le jeune, âgé de 22 ans, s'engage comme soldat de milice de Bretagne. Son oncle, sans doute aussi son tuteur, Jean BURGUIN l'aîné promet de lui payer alors dans un délai de 6 ans, la somme de 150L pour son service.

6E2103 - Minutes Jacques HENRY - 27/03/1711

Obligation

Jean BURGUIN l'aîné du Magouero en BRECH reconnaît devoir à Jean BURGUIN le jeune, son neveu de 22 ans environ, fils de + Louis et Jeanne HERVE, originaire de Brelain en BRECH, présent et acceptant, la somme de 150L pour reste de celle de 180L convenue et accordée pour le service du Jean BURGUIN le jeune en qualité de soldat de milice de Bretagne dans le régiment de De Bausse, à la décharge dudit Jean BURGUIN l'aîné et de son fils, conformément aux déclarations du roi et ordonnances de monseigneur FEREND intendant en Bretagne.

Lequel Jean BURGUIN le jeune a été vu et accepté par monsieur le sénéchal d'Auray, subdélégué de l'intendant, ainsi qu'il est rapporté dans le signalement lui mis en main pour donner à monsieur DALBIGNAC capitaine (?) des guerres, à présent à Port-Louis.

Jean BURGUIN l'aîné promet de payer ledit Jean BURGUIN le jeune ou ses ayant-causes, avec les intérêts au denier vingt d'ici 6 ans. Si ledit BURGUIN soldat revenait de l'armée avant les 6 ans, la somme sera payée dans les 15 jours suivant ce retour. S'il décédait auparavant, ses héritiers se cautionneraient pour acquitter ledit Jean BURGUIN l'aîné lors du paiement.

Fin mars 1713, Jean BURGUIN s'éteint au Magouero. Le 5 avril suivant, sa veuve est nommée tutrice des sept enfants mineurs qu'il leur reste, le plus jeune, Nicolas étant âgé de 14 ans. Trois autres enfants, dont Olivier, sont majeurs où déjà mariés. Le 12 avril, l'inventaire mobilier est effectué par exceptionnellement quatre magistrats de la cour royale d'Auray. Il se monte à 627L, dont plus du tiers pour les animaux.

B1582 - Sénéchaussée d'Auray - 05/04/1713

Décret de tutelle

Yvonne MATEL, veuve de Jean BURGUIN, décédé depuis 8 jours au Magouero en BRECH, déclare lui rester de son mariage 7 enfants mineurs dont le plus jeune Nicolas est âgé de 14 ans.

Témoins paternels

- 1- Gilles LE MOING de Kergouarec en BRECH.
- 2- François GUYONMARH de Kerbiquet Ihuel en BRECH, parents au 1/3 au père.
- 3- Julien BURGUIN de St Degan en BRECH, idem.
- 4- Nicolas BURGUIN de St Degan en BRECH, idem.
- 5- André BOTUHA de Kerdrecant en BRECH, gendre au père.
- 6- Nicolas GOURHEL de Villeneuve en BRECH, gendre au père.
- 7- Olivier BURGUIN de Magouero en BRECH, frère des mineurs.
- 8- François BURGUIN de Kergouero en BRECH, parent au 1/4 au père.
- 9- Jean ALLAIN de Kerbiquet Ihuel en BRECH, idem.

Témoins maternels

- 10- François MATEL de Petit L'Hermite en BRECH, frère de la mère.
- 11- Michel LE ROUX du bourg de BRECH, cousin germain de la mère.
- 12- Jean LE NAVEAUX de Kergroix en LANDAUL, idem.
- 13- Guillaume MATEL de Kergroix en LANDAUL, idem.
- 14- Jean MATEL de Kerler en LANDAUL, idem.

B1935 - Sénéchaussée d'Auray - 12/04/1713

Inventaire après décès de Jean BURGUIN du Magouero en BRECH

A la requête de Yvonne MATEL sa veuve et tutrice des enfants mineurs de leur mariage.

Commis : Joseph CORDEROT d'AURAY, avec Guillaume ALLAIN, greffier.

Priseur : Christophe MORICE, juré-priseur.

Témoins : Joseph Vincent HENRY d'AURAY, commissaire aux prisées.

MEUBLES (84L - 13,4%)

1 vieille table et 2 escabeaux rongés	2L
1 lit, sa couette de balle, 2 linceuls, 1 berne	9L
1 lit, sa petite couette de plume, 2 linceuls, 1 berne	18L
1 petite couchette, sa couette de balle, 2 linceuls, 1 berne	6L
1 petite armoire, 1 charnier (dans une autre chambre)	6L 10s
1 table close, 2 escabeaux, 1 charlit (dans 1 petite chambre)	5L

DANS LA CHAMBRE NEUVE:

1 lit, sa couette de balle, 2 linceuls et 1 berne, avec sa petite armoire d'attache	18L
1 lit avec sa paillasse, 1 linceul	8L
1 vieux coffre et 1 autre coffre	5L
1 vieux banc, 1 vieille armoire, 1 vieux coffre, 5 escabeaux	1L
1 coffre à clef	5L 10s

LINGE ET VETEMENTS (53L 5s - 8,5%)

21 linceuls de différentes toiles	27L
7 chemises à homme, 1 culotte de toile	2L 15s
2 camisoles d'insert avec 2 manteaux	12L
8 chemises à femme	3L
1 camisole à femme d'insert blanc, 1 jupe de serge de Caen, 1 manteau de serge,	

Brech

2 autres devant tout en toile, 1 jupe de toile, 6 coiffes	8L	10s
<u>USTENSILES DE CUISINE (51L - 8,1%)</u>		
3 bassins de différentes grandeurs	21L	
1 pot de fer, 2 trépieds, 1 vieille poêle grasse	7L	
7 écuelles, 7 cuillères, 3 jades, 1 passe lait en bois + 1 cage	1L	
7 pots de terre, 1 ribot, 1 seille	1L	
un peu de lard et 1 pain d'oing	6L	
1 mée à pâte, 1 offre et ses outils	7L	
4 plats, 5 assiettes, 2 écuelles, 1 quart, le tout d'étain	8L	
<u>MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (95L 15s - 15,2%)</u>		
2 charrettes ferrées, 1 charrue complète (sur la rue batterie)	51L	
2 échelles		15s
les équipages des chevaux	4L	
2 vieilles barriques, 9 ruches de pailles, 1 rangeot, 1 petit coffre	2L	
3 pelles, 6 houettes, 3 fourches, 1 javelot, 2 crocs, 5 râtaeux, 2 tranches, 3 êtrèpes, 2 haches, 1 herminette, 2 faucillons, 5 faucilles, 6 sarcloirs	27L	
3 coins (?) de fer	1L	10s
10 fourches de bois, 7 fléaux, 1 dévidoir, quelques planches	5L	10s
des vieilles ferrailles	3L	
1 mesure de quart, 1 poche, 3 cribles	1L	
<u>PRODUITS AGRICOLES (114L - 18,2%)</u>		
9 aulnes de toile d'étoupe	3L	
65 écheveaux de fil de chanvre et d'étoupe	16L	5s
2 perrées de mil	NC	
2 perrées de seigle	NC	
4 cent 1/2 de fagots de chêne, 4 cent 1/2 de fagots de sauldre	21L	5s
ce qu'il y a de bois à feu, de chevrons et 1 vieille poutre	15L	
ce qu'il y a de pailles et manies	40L	
le tout de fourrage	1L	10s
<u>ANIMAUX (229L 10s - 36,6%)</u>		
2 chevaux	90L	
5 vaches	90L	
5 génisses	36L	
1 cochon	12L	
5 poules et 1 coq	1L	10s
<u>PAPIERS</u>		
A) Un petit livret comportant plusieurs quittances, la dernière à la date du 10 avril 1713, remis par la veuve au commis.		
B) Une quittance générale consentie à Jean BURGUIN et autres par messire Julien BURGUIN, prêtre recteur de PLAUDREN, de lui signée le 16/08/1693.		
C) Un acte de ferme de la tenue de Magouero en BRECH, consentie à Jean BURGUIN par Monseigneur le président de Robien, le 18/01/1700, au pied de laquelle ferme 1 reçu (...) en date du 7/11/1701, signé Robien.		
D) Acte de vente passé entre le dit défunt Messire Julien BURGUIN, recteur de PLAUDREN, au dit défunt Jean BURGUIN, de sa portion d'édifices de la tenue du Magouero et d'un petit convenant proche du dit village, nommé LE LUIEC, pour la somme de 256L, acte au bourg de PLAUDREN, au rapport de MARZAN, notaire de la juridiction de LARGOUET /s VANNES le 12/10/1693.		
<u>TERRES ENSEMENCEES</u>		
9 journaux sous seigle - 1 journal sous avoine		
<u>BATIMENTS</u>		
Chambre à feu - Autre chambre - Chambre neuve - Petite Chambre - Deux greniers - Etable - Rue batterie		
<u>TOTAL GENERAL : 627L 10S</u>		

En décembre 1715, Yvonne MATEL emprunte 150L à son gendre André BOTUHA par subrogation d'un quart de l'exploitation. En juin 1718, conformément à l'obligation de mars 1711 de son défunt mari, elle est contrainte par jugement de rembourser une autre de somme de 150L, non pas au soldat Jean BURGUIN a priori décédé, mais à ses frères et sœurs. Elle doit en plus payer 38L 10s pour les frais administratifs et judiciaires.

6E2293 – Minutes Julien LE MALIAUD - 11/12/1715

Témoins

- Yvonne MATEL veuve, et Olivier BURGUIN son fils, ensemble au Magouero en BRECH.
- André BOTUHA gendre de ladite MATEL de Kerdrean en BRECH.

Biens

Une moitié des édifices de la tenue où demeure ladite MATEL audit Magouero, à domaine congéable sous le sgr président de ROBIEN. Cette moitié appartient à ladite MATEL, l'autre moitié à ses enfants.

Subrogation

Sauf au terme de réméré, Yvonne MATEL vend par subrogation audit BOTUHA une moitié de ladite moitié, soit ¼ des édifices ci-dessus, pour 150L payées immédiatement. Elle pourra en jouir à titre de sous-ferme de 7L 10s à commencer à payer dans un an. Olivier BURGUIN sert de caution à sa mère.

6E2103 - Minutes Jacques HENRY - 17/06/1718 (joint à l'acte du 27/03/1711)

Témoins

- Silvestre BURGUIN de St Méen en PLOEMEL, Patern BURGUIN de St Degan en BRECH, en leurs noms et faisant pour leurs autres frères et sœurs.
- Jean LE FER de St Méen et Nicolas BURGUIN de St Degan, caution des précédents.
- Yvonne MATEL, veuve de Jean BURGUIN l'aîné et tutrice des enfants de son mariage, du Magouero en BRECH.

Quittance

Silvestre et Patern BURGUIN, frères de Jean BURGUIN le jeune, reçoivent 188L 10s de Yvonne MATEL, dont :

- 150L suite à l'acte obligatoire du 27/03/1711 et à la sentence de la juridiction d'Auray du 30/05/1718 condamnant ladite MATEL au paiement.
- 8L 10s pour 14 mois et 20 jours d'intérêts de la somme principale.
- 10L pour les dépenses relatives à la sentence.
- 64s pour le retrait dudit acte obligatoire.
- 10L 15s 8d pour le retrait et droit de la sentence.
- 6L pour dresser la sommation faite à ladite MATEL le 09/06/1718 par LANCOUET, général d'armes, que pour papier signifiant et contrôle de la réception.

Pour le paiement, Yvonne MATEL a emprunté 68L hier de Jean ALLAIN de Kerbiquet en BRECH.

Les derniers enfants se marient progressivement et quittent l'exploitation. En mai 1724, âgée de 32 ans, Jeanne BURGUIN épouse le vieux Jacques KERGOSIEN (n°198-199), qu'elle rejoint au village du Cosquer en BRECH. Elle est sa cadette de 21 ans. Son frère aîné Olivier BURGUIN reprend donc la direction de l'exploitation familiale. En décembre 1733, il meurt au Magouero à l'âge de 50 ans¹⁷.

¹⁷ Inventaire après décès d'Olivier BURGUIN au Magouero en BRECH (B1969 - Sénéchaussée d'Auray - 26/06/1734).